



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION **Séance du 24 novembre 2008**

Délibération n°2008 – 41

Contrat d'objectifs avec le recteur d'académie pour la mise en œuvre d'un ENT

Exposé des motifs :

Les autorités académiques de l'Education nationale, de l'Agriculture et de la Pêche, l'Enseignement catholique de Bretagne souhaitent mettre en place, en collaboration avec le Centre régional de documentation pédagogique et l'UEB, un espace numérique de travail pour les élèves.

Cet ENT, qui a pour objectifs principaux de développer les services numériques en Bretagne au bénéfice de la réussite des élèves et à une volonté d'ouverture des systèmes d'information des différents partenaires, devrait aussi permettre une meilleure cohérence entre enseignement secondaire et enseignement supérieur et de favoriser les échanges d'information dans le cadre de l'orientation active.

Proposition :

Le Conseil d'administration autorise le président de l'UEB à signer le contrat d'objectifs joint en annexe. La déclinaison des ces objectifs en moyens fera l'objet d'une délibération ultérieure du conseil d'administration.

Nombre de membres en exercice : 29

Vote : 27	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 27
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document :

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 26 novembre 2008